



METHODOLOGIE D'APPUI AU RECUEIL DE DONNEES « OFFRE DE SOINS » A L'ECHELLE DES QUARTIERS

Observatoire Régional de la Santé du Centre
CHRO 1, rue Porte Madeleine BP 2439
45032 Orléans cedex 1
Tel : 02 38 74 48 80 Fax : 02 38 74 48 81
mèl : accueil@orscentre.org - site : www.orscentre.org

METHODOLOGIE D'APPUI AU RECUEIL DE DONNEES « OFFRE DE SOINS » A L'ECHELLE DES QUARTIERS

Méthodologie réalisée par
Nathalie de Courcel, chargée d'études, ORS du Centre
Noémie Hilmoine, chargée d'études, ORS du Centre
Sous la direction de Céline Leclerc, directrice, ORS du Centre

Avec la collaboration
du Docteur Pascale Echard-Bezault, chef de projet "Territoires"
du Groupement Régional de Santé Publique (GRSP)

Financée par la Préfecture de région
sur des crédits de la
Délégation Interministérielle à la Ville



SOMMAIRE

<u>Introduction</u>	2
<u>Méthodologie</u>	3
<u>I. RECUEIL DE DONNEES POUR L'OFFRE DE SOINS</u>	5
1.1. <u>Les établissements de santé</u>	5
1.1.1. <u>Les hôpitaux et cliniques</u>	5
1.1.2. <u>Les autres structures de santé</u>	6
1.2. <u>Les professionnels de santé</u>	10
1.2.1. <u>Dénombrement et densité</u>	10
1.2.2. <u>Age des médecins</u>	11
1.3. <u>Prévention et aide sociale</u>	12
<u>II. ETUDE QUALITATIVE AUPRES DES PROFESSIONNELS DU QUARTIER</u>	15
2.1 <u>L'importance d'aller sur le terrain...</u>	15
2.2 <u>Le public ciblé</u>	15
2.3 <u>Le nombre d'entretiens</u>	15
2.4 <u>Outils utilisés</u>	15
Fiches sources de données	22
A - Finess	23
B - Etablissements de santé dans la région	24
C - Centres d'exams de santé.....	26
D - Centres de PMI	27
E - Annuaire sanitaire et social	28
F - Fichier national des professionnels de santé	29
G - Dénombrement des professionnels de santé libéraux dans les agglomérations	30
H - Etablissements pour personnes âgées dans les agglomérations	34
I - Unités territoriales d'action sociale	35
J - Tuberculose – Vaccination - IST.....	36
K - Centres de planification ou d'éducation familiale.....	39
L - Maisons départementales des personnes handicapées	40
M - Comités départementaux d'éducation pour la santé	41
N - Addictions.....	42
O - Hébergement social	47
P - Associations de quartiers	48
Q - Spécialités des professions de santé à intégrer au diagnostic.....	49
R - Effectifs et densités en médecins généralistes et spécialistes libéraux.....	50
S - Population des quartiers au recensement de 1999.....	52

La circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) instaure le cadre de la nouvelle contractualisation de la politique de la ville. Cette circulaire réaffirme certains principes fondateurs de la politique de la ville :

- identification des territoires prioritaires,
- élaboration du projet à l'échelle pertinente, notamment le quartier.

Pour l'élaboration de ces CUCS, il est rappelé dans le guide méthodologique de la délégation interministérielle à la ville, de constituer un diagnostic territorial. Dans le cadre du volet santé, le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) a souhaité disposer d'une méthodologie d'appui au recueil des données en matière d'offre de soins. L'ORS Centre a reçu la mission de repérer les sources de ces données en matière de santé, peu nombreuses à l'échelle des quartiers et recensées de façon très disparate, pour ensuite construire un outil méthodologique d'appui. Cet outil permettra aux professionnels des collectivités territoriales de recenser aisément les données existantes auprès des structures détenant les informations.


Les objectifs de notre travail

Notre rôle est donc de mettre en place une démarche méthodologique afin de répondre aux questions suivantes :

- De quelle offre de soins disposent les habitants des quartiers ?
- Vers quelles structures se dirigent-ils pour tel ou tel problème de santé ?

Pour cela, nous avons mis en place un protocole d'étude, adaptable aux particularités des seize agglomérations ou communes concernées par d'éventuels contrats urbains de cohésion sociale.

Vous trouverez dans cet appui méthodologique :

- un inventaire des données à recueillir,
- des fiches synthétisant les processus de recueil en fonction des différentes sources de données. Un repère dans le texte  vous permettra de trouver aisément la fiche correspondant à vos recherches,
- des données de l'offre sanitaire à différentes échelles (commune, agglomération, département, région) qui vous fourniront des éléments de comparaison,
- des éléments pour mener à bien une étude qualitative auprès des acteurs sanitaires.

METHODOLOGIE

Au préalable....

Notre démarche s'insère dans un cadre d'actions plus large, qui débute par la recherche d'éléments permettant de mieux connaître le quartier. Nous ne détaillerons pas ce travail préliminaire dans ce rapport puisqu'il se focalise sur l'offre de soins, mais présentons néanmoins ci-dessous les grandes lignes de la démarche.

En effet, pour comprendre les schémas de recours aux soins de la population, une connaissance approfondie de l'environnement du quartier et de ses composantes sera nécessaire¹.

Un regard sur la situation du quartier dans la ville ainsi que la population qui y réside pourra apporter un éclairage intéressant sur les besoins sanitaires.

Situation du quartier dans la ville

Au-delà de la population, on pourra s'intéresser à la situation du quartier décrit dans l'agglomération. Est-il à proximité du centre ville ? Comment est-il desservi par le réseau de transport en commun ? Trouve-t-on des commerces à proximité ? Le quartier a-t-il un caractère résidentiel ou commerçant ? L'habitat est-il récent ? La dynamique d'un territoire passe aussi par les activités qu'il engendre ou dont il est porteur. On pourra observer l'activité économique du quartier en relevant éventuellement les entreprises qui y sont implantées. Aussi la question du chômage pourra être abordée et le taux de personnes sans activité pourra être lui aussi comparé à celui de la France, de la région ou du département.

La population résidente

Plusieurs questions peuvent être abordées lors de la découverte du quartier :

- La population est-elle jeune, avec une fécondité haute ? Pour une telle population, la présence de pédiatres, de gynécologues, de centre de PMI sera importante.
- Les personnes âgées sont-elles très représentées ? Cette population vieillissante nécessitera-t-elle dans les années à venir davantage de besoins en médecins généralistes et spécialistes, en services de soins à domicile, en logement médicalisé ?
- Existe-t-il plusieurs communautés d'origine étrangère qui cohabitent ? Ont-elles des besoins sanitaires spécifiques ?

Toutes ces questions pourront conduire à comprendre, d'une part, la structure démographique de la population, d'autre part, à la comparer à la démographie française, en métropole, dans la région ou le département.

De la structure de la population habitant les quartiers découle également la réalité de la consommation médicamenteuse. Toutes les populations apprécieront la proximité d'une pharmacie ou d'un laboratoire d'analyse, mais pour une population vieillissante, cette proximité peut être un facteur non négligeable de qualité de la vie.

¹ La délimitation des quartiers est disponible sur le site de la délégation interministérielle à la ville : <http://i.ville.gouv.fr/>

I. RECUEIL DE DONNEES POUR L'OFFRE DE SOINS

Afin de recenser l'offre de soins existante dans le quartier, nous avons découpé la recherche en trois parties :

- les établissements de santé,
- les professionnels de santé libéraux,
- la prévention et l'aide sociale.



1.1. Les établissements de santé

1.1.1. Les hôpitaux et cliniques

→  fiche A « FINESS »

a) La localisation des établissements de santé

Les établissements de santé constituent une structure importante de l'offre de soins. Les centres hospitaliers ou cliniques offrent des services de catégories différentes : médecine, chirurgie, obstétrique, soins de suite et de réadaptation et psychiatrie (pour enfants ou pour adultes). Tous les établissements ne sont pas spécialisés dans toutes ces disciplines.

L'inventaire de ces établissements de santé, des spécialités dont ils disposent, permettra de savoir jusqu'où les habitants des quartiers doivent se déplacer en cas de consultation hospitalière ou d'hospitalisation et notamment en cas d'urgence. Les noms, coordonnées et nombre de places autorisées dans les établissements publics et privés pour chaque discipline, sont disponibles dans le fichier national des établissements de santé (FINESS). Pour suivre la procédure de recueil de ces données, reportez-vous à la fiche  A « FINESS ». Pour vous guider dans ce recueil, un dénombrement des établissements de chacune des 16 communes ou agglomérations a été réalisé. Il est disponible sur la fiche  B « Etablissements de santé dans la région ».

b) Les temps d'accès

A partir des adresses des différents établissements, on pourra calculer (à l'aide d'outils comme via michelin ou mappy²) :

- Les temps de trajet nécessaires pour se rendre dans les hôpitaux et cliniques à partir du centre du quartier pour un transport en voiture.
- Une estimation des temps de trajet en transport en commun (bus, tramway, ...).

1.1.2. Les autres structures de santé

On pourra compléter cet inventaire par celui des structures telles que les centres de PMI, centres d'examens de santé ou centres médico-psychologiques, qui, sans être des établissements de soins en tant que tel, permettent aux patients de consulter des professionnels de santé souvent au plus proche de leur lieu d'habitation.

a) Les centres d'examens de santé

→  fiche C « Centres d'examens de santé »

Un décret de 1945 fait obligation aux caisses d'assurances maladie d'offrir un examen périodique de santé à tout assuré social et sa famille. Pour réaliser ces examens, ont été créés en 1954, les centres d'examens de santé (CES). En région Centre, ils sont gérés par les caisses d'assurances maladie (CPAM) ou l'institut inter régional pour la santé (IRSA). Les missions des CES sont de proposer un examen périodique de santé à tout assuré et ayant droit et de recevoir en priorité les personnes présentant un risque particulier. En téléphonant dans ces centres, on s'assure des jours et horaires d'ouverture pour les consultations et la possibilité de faire un examen de santé. On s'intéresse également au nombre de médecins présents et leur spécialité. Enfin, un temps d'accès pour s'y rendre est calculé.

b) Les centres de PMI

→  fiche D « Centres de PMI »


La direction de la protection maternelle et infantile (PMI) est chargée de la santé des enfants et de la famille. C'est un service de santé publique géré par les conseils généraux. La PMI mesure les indicateurs de santé des mères et des enfants et reçoit, à ce titre, l'ensemble des certificats de santé établis à la naissance, au 9^{ème} mois et au 24^{ème} mois, qu'elle est chargée

d'exploiter. Les consultations dans les centres de PMI ont pour objet la surveillance de la croissance et du développement psychomoteur et affectif de l'enfant jusqu'à 6 ans révolus. Elles assurent un dépistage précoce d'éventuelles anomalies ou déficiences dont les enfants peuvent être atteints et exercent une action de prévention (vaccinations, conseils diététiques, psychologiques, prévention des accidents...). En prénatal, les sages-femmes peuvent suivre les grossesses à domicile ou dans un centre de PMI et accompagner les femmes pendant cette période. Comme pour les centres d'examens de santé, on s'assure du nombre de pédiatres, de sages-femmes, de médecins ainsi que des jours et horaires d'ouverture pour les prises de rendez-vous et pour les consultations.


c) Activités centralisées de prévention sanitaire

→  fiche J « TUBERCULOSE – VACCINATION – IST »

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a prévu la recentralisation des activités de prévention sanitaire confiées aux départements par les lois de décentralisation, hormis la protection maternelle et infantile à compter du 1^{er} janvier 2006. Ces activités centralisées concernent la lutte contre les maladies infectieuses : tuberculose, lèpre et infections sexuellement transmissibles (IST) et les vaccinations.

Dans chaque département, la DDASS a mis en place des structures assurant ces services. Pour obtenir leurs coordonnées et horaires de consultations, vous pouvez contacter les différents sites (centre de lutte anti-tuberculeux, centre de dépistage anonyme et gratuit, centre de dépistage des infections sexuellement transmissibles, centre de vaccination gratuite, ...). Pour cela, reportez-vous à la fiche  J « TUBERCULOSE - VACCINATION - IST ».


d) Centres de planification ou d'éducation familiale

→  fiche K « Centres de planification ou d'éducation familiale »

Les centres de planification ou d'éducation familiale assurent des consultations de contraception, des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse et des entretiens relatifs à la régulation des naissances dans les suites d'une interruption volontaire de grossesse. Dans ces centres sont délivrés, à titre gratuit, des médicaments ou contraceptifs aux mineurs désirant garder le secret. On note les horaires d'ouverture, la disponibilité des professionnels qui accueillent le public, les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous. Si aucun centre d'éducation familiale n'est à proximité du quartier, on calcule le temps d'accès à celui qui est le plus proche.


² <http://viamichelin.fr> et <http://www.mappy.fr>

e) Les centres médico-psychologiques (CMP)

→  fiche E « Annuaire sanitaire et social »

Les CMP fonctionnent sous forme d'un service hospitalier, d'un hôpital de jour ou d'une consultation hospitalière, ou encore en dispensaire d'hygiène mentale. Ces structures ont pour rôle l'organisation des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile. Le CMP comprend des psychiatres, infirmiers psychiatriques, psychologues, assistants sociaux, auxquels peuvent s'adjoindre un orthophoniste, un psychomotricien et / ou un éducateur spécialisé. Il existe des CMP pour adultes et d'autres spécialisés pour enfants. Dans chaque CMP, situé dans ou proche du quartier, on s'intéresse au nombre de professionnels de santé, aux jours et horaires d'ouverture.

f) Soins et aide à domicile

→  fiche E « Annuaire sanitaire et social »


Les services de soins infirmiers à domicile sont des services sociaux et médico-sociaux au sens du code de l'action sociale et médico-sociale. Ils assurent les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi que les concours à l'accomplissement des actes essentiels de la vie aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et enfin aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies chroniques. Les services de soins infirmiers à domicile ont pour mission de contribuer au soutien à domicile des personnes, notamment en prévenant ou en différant l'entrée à l'hôpital ou dans un établissement d'hébergement et en raccourcissant certains séjours hospitaliers. Ils interviennent au domicile des patients ou dans les établissements non médicalisés prenant en charge des personnes âgées ou des personnes handicapées.

g) Structures spécialisées dans les addictions

→  fiche N « ADDICTIONS »





Des structures sont spécialisées dans la prise en charge, le suivi et la prévention de toutes formes d'addiction. Ces structures peuvent dépendre de l'ANPAA (association nationale de prévention en alcoologie et addictologie), de l'ANIT (association nationale des intervenants en toxicomanie) ou autres associations. Elles proposent des centres de cure ambulatoire, hébergements thérapeutique ou centres de prévention.

L'ANPAA travaille dans ce champ depuis 1872. Le but de l'association est d'informer la population des dangers de l'alcool sur l'organisme, venir en aide aux victimes de l'alcool et contribuer à la réduction de la production des alcools industriels. L'ANIT a pour objectif d'offrir des lieux d'échanges, de confrontation, d'expression pour les intervenants en toxicomanie qui

s'inscrivent dans des champs et des pratiques très diversifiées (soins, réduction des risques, prévention, recherche, éducation, insertion, justice...). Pour obtenir les coordonnées et des informations sur ces centres (horaires, prise de rendez-vous, présence de professionnels, ...) reportez-vous à la fiche  N « ADDICTIONS ».

1.2. Les professionnels de santé

1.2.1. Dénombrement et densité

-  fiche F « Fichier national des professionnels de santé »
-  fiche G « Dénombrement des professionnels de santé libéraux dans les agglomérations »
-  fiche R « Effectifs et densités des médecins généralistes et spécialistes libéraux à l'échelle des communes, agglomérations, départements et région »
-  fiche S « Population des quartiers au recensement de 1999 »





Les médecins libéraux, généralistes et spécialistes, forment un maillage étroit d'offre de soins sur le territoire. A l'échelle d'un quartier, des informations sur ces professionnels peuvent être obtenues par une requête du fichier national des professionnels de santé. Il est ainsi possible de déterminer leur spécialité d'exercice mais aussi leurs coordonnées précises, leur secteur de conventionnement (aspect tarifaire) et leur âge.

Le recensement doit prendre en compte :

- les **médecins généralistes**,
- les **médecins spécialistes** : 14 spécialités ont été retenues : pathologie cardiovasculaire, dermatologie et vénérologie, radiologie et imagerie médicale, gynécologie obstétrique et médicale, gastro-entérologie et hépatologie, oto-rhino laryngologie, pédiatrie, pneumologie, rhumatologie, ophtalmologie, psychiatrie et neurologie, stomatologie, néphrologie, endocrinologie),
- les **autres professions de santé** telles que : les chirurgiens dentistes (chirurgie dentaire et orthopédie dento-faciale), les masseurs kinésithérapeutes, les sages-femmes, les infirmiers, les pédicures, les orthophonistes et les orthoptistes,
- les **pharmacies**,
- les **laboratoires d'analyse**.


Pour chacune des spécialités médicales ou professions de santé, on se posera la question de savoir si elle est représentée dans le quartier, suffisamment ou non au regard de la population. Les densités médicales pour les généralistes, l'ensemble des spécialistes et éventuellement quelques spécialités sont calculées dans le quartier³ et comparées aux densités de différentes communes, de

³ la densité médicale est le nombre de médecins pour 100 000 habitants
(méthode de calcul : Nombre médecins*100000/Nombre d'habitants)

l'agglomération, du département ou de la région. Ces densités sont-elles plus élevées, plus faibles ? On estimera ainsi la « pauvreté » ou la « richesse » du quartier en professionnels de santé. Ces densités peuvent soulever des problèmes d'accès aux soins. Certains médecins, déjà trop sollicités, sont amenés à refuser de prendre en charge de nouveaux patients. La procédure de recueil des données concernant les professionnels de santé est décrite sur la fiche  F « Fichier national des professionnels de santé ». La population des quartiers au recensement de 1999 est disponible sur la fiche  S. Pour la comparaison des densités, vous trouverez les données à l'échelle des communes, agglomérations, départements et région Centre sur la fiche  R. Vous trouverez également sur la fiche  G appelée «Dénombrement des professionnels de santé libéraux dans les agglomérations » à la fois les effectifs des professionnels recensés dans chacune des 16 communes ou agglomérations et les densités pour chacune des spécialités.

Un autre indicateur à prendre en compte est celui de la proximité des professionnels qui ne sont pas représentés dans le quartier. Comme on l'a vu précédemment, toutes les coordonnées des professionnels sont disponibles à l'ORS Centre. Après un repérage d'adresse, la distance qu'un habitant doit parcourir pour consulter tel ou tel spécialiste est estimée. L'absence de certaines spécialités dans un quartier n'est pas systématiquement problématique au regard de leur accessibilité dans l'agglomération. Dans ce cas, une analyse des temps de trajet est importante.

1.2.2. Age des professionnels

→  fiche F « Fichier national des professionnels de santé »


Pour compléter le repérage des professionnels dans le quartier, à l'aide des données recueillies via le fichier des professionnels de santé, on mesure le risque de la disparition de ces professionnels si plusieurs sont proches de l'âge de la retraite.

1.3.Prévention et aide sociale

D'autres informations pourront être recueillies. Elles concernent les acteurs de la prévention et de l'aide sociale. Ces acteurs sont à la limite du champ sanitaire mais il semble intéressant de pouvoir les intégrer à ce recensement, car certains peuvent jouer un rôle important dans la prise en charge des patients. Les structures concernées sont à la fois les centres d'action sociale communaux ou départementaux, les associations de quartiers ou encore les établissements d'hébergement social.


a) Etablissements pour personnes âgées

→  fiche A « FINESS »

Pour vous aider dans ce recueil, un dénombrement des établissements pour personnes âgées, maisons de retraite, logements foyers et établissements d'accueil temporaire pour personnes âgées a été réalisé pour chaque agglomération de la région. Ce dénombrement est disponible sur la fiche  H « Etablissements pour personnes âgées dans les agglomérations ».

b) Unités territoriales d'action sociale et permanences dans les communes

→  fiche I « Unités territoriales d'action sociale »

→  fiche E « Annuaire sanitaire et social »

Depuis les lois de décentralisation, les conseils généraux ont la compétence en matière de solidarité et d'action sociale pour l'insertion professionnelle (bénéficiaires du RMI), l'aide sociale départementale (aide au logement, à la mobilité, alphabétisation, ...), la protection maternelle et infantile (PMI) et l'aide sociale à l'enfance (ASE), l'allocation personnes âgées (APA) et le service pour les personnes handicapées. Chaque département est découpé en unité territoriale d'action sociale (UTAS, ATS ou UPAS, circonscriptions selon les départements) à l'intérieur desquels oeuvrent assistants sociaux, médecins, éducateurs, ... en proposant des permanences dans les communes.


Les communes ont, elles aussi, leurs services d'action sociale, souvent à l'intérieur des mairies de proximité. « Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ». S'ils ne sont pas déjà connus, les CCAS, pôles-santé ou autres dispositifs mis en place par les communes, sont à repérer auprès des services de santé des municipalités. On s'intéresse à la proximité des permanences d'action sociale, aux horaires d'ouverture, aux services qui y sont proposés par les différents professionnels présents.

c) Maisons départementales des personnes handicapées

→  fiche L « Maisons départementales des personnes handicapées »

La loi du 11 février 2005 crée un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées : la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Celle-ci offre, dans chaque département, un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées. Lieu unique d'accueil, la Maison départementale des personnes handicapées « *exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps* ».


d) Associations de prévention et de protection sanitaire

→  fiche E « Annuaire sanitaire et social »

→  fiche M « Comités départementaux d'éducation pour la santé »

Certaines associations participent à la protection sanitaire et à la prévention par des actions d'éducation à la santé. Ces associations peuvent être répertoriées car leur présence dans ou à proximité du quartier peut être un facteur favorisant l'accès aux soins.


e) Hébergement social

→  fiche E « Annuaire sanitaire et social »

→  fiche O « Hébergement social »

Les résidences d'hébergement social sont également des lieux où il est possible de rencontrer des professionnels de l'insertion sociale ou de prévention sanitaire. En repérant ces lieux d'hébergement, on cherche à savoir si des professionnels de santé sont présents ou accessibles aux personnes hébergées.

f) Centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

→  fiche E « Annuaire sanitaire et social »

Les CLIC sont des structures de proximité pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage mais aussi pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Dans ces centres locaux d'information sont présents un chargé d'accueil, un coordonnateur et des professionnels sociaux, médico-sociaux ou de santé en lien avec les acteurs de la gérontologie.

g) Associations de quartiers

→  fiche P « Associations de quartiers »

Enfin, certaines associations de quartiers jouent un rôle de mise en relation, d'écoute et d'aide à la vie quotidienne. Indirectement, elles peuvent participer, d'une manière ou d'une autre, à l'accès aux soins, notamment des personnes qui pourraient être éloignées de tout système sanitaire.

II. ETUDE QUALITATIVE AUPRES DES PROFESSIONNELS DU QUARTIER

Afin d'apporter une vision de la réalité du quartier en parallèle des données théoriques recensées en première partie, nous proposons la réalisation d'une étude qualitative supplémentaire auprès des différents professionnels acteurs de l'offre de soins dans le quartier.

2.1 L'importance d'aller sur le terrain...

Pour ces entretiens, il est nécessaire d'aller sur le terrain à la rencontre des gens, d'une part, afin de repérer les structures qui n'auront peut être pas pu être répertoriées et d'appréhender le « caractère » du quartier d'une manière objective, et d'autre part, pour prendre en compte l'environnement dans lequel le professionnel évolue.

2.2 Le public ciblé

Dans le choix des acteurs à écouter en entretien, on prendra soin de repérer ceux qui tiennent une place importante dans le tissu sanitaire et associatif. Nous proposons donc 3 types de public, parmi ceux identifiés en première partie :

- personnes travaillant dans un établissement de santé,
- professionnels libéraux,
- travailleurs sociaux.

2.3 Le nombre d'entretiens

Les quartiers étant de taille et de densités de population très différentes, nous ne pouvons pas fixer un nombre précis d'entretiens dans le cadre de cette méthodologie. Il sera du ressort de chaque agglomération de définir cette partie du travail, tout en gardant en tête que la démarche qualitative ne vient ici qu'en renfort du recueil de données fait en première partie et ne constitue pas l'élément central de la méthodologie.

2.4 Outils utilisés

Nous avons mis au point 3 grilles d'entretiens différentes pour chaque type de public ciblé. En photocopiant ces grilles, elles serviront de support pour guider le fil des entretiens :

- une grille à destination de personnes travaillant en établissement de santé,
- une grille à destination de professionnels libéraux,
- une grille à destination de travailleurs sociaux.

Pour chaque professionnel de santé, les questions seront adaptées en fonction de ses compétences, de ses activités sur le terrain et de son niveau d'implication dans le quartier.

On prendra bien entendu en compte le fait que tous n'ont pas une grande disponibilité dans leur emploi du temps pour participer à cette enquête. Au préalable, il faut appeler le professionnel et prendre rendez-vous avec lui. L'entretien sera si possible enregistré, afin de recueillir toutes les informations de manière précise dans un premier temps. Un tri pourra être fait par la suite au moment de la retranscription.

Grille d'entretien à destination des personnes travaillant en établissement de santé

<p>Perception de l'offre</p>	<p>D'après vous, est-ce que ce quartier possède une offre de soins appropriée ? Précisez ? Si pas de réponse précise, détailler les offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en terme d'hôpitaux et de cliniques, - en terme d'établissements spécialisés, - en terme de médecine générale - médecins spécialistes - dentistes, - associations, travailleurs sociaux, - etc. <p>Avez-vous déjà entendu parler de problèmes d'accès aux structures de soins pour les patients? Et en particulier concernant votre structure ?</p> <p>Les patients se plaignent-ils du manque de disponibilité des professionnels de santé dans le quartier ?</p>	<p>Repérer les faiblesses du quartier en offre de soins et appuyer les questions sur ce(s) thème(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - petite enfance, enfance, adolescence, âge adulte, personnes âgées, communautés d'origine immigrée, primo arrivants,... - quel recours aux soins pour quels problèmes de santé ? (diabète, addiction - substitution, nutrition, suivi de grossesse, santé mentale – les personnes en souffrance psychique consultent rarement en libéral, difficultés de suivre le parcours de santé, ...)
<p>Le travail du professionnel</p>	<p>Y a t-il des pics d'activité pendant l'année ?</p>	<p>Repérer les écarts selon les périodes (vacances, rentrée, été, fêtes, etc.) et les jours de la semaine (lundis, mercredis, vendredis, ...)</p>
<p>La relation avec le patient</p>	<p>Quels sont les caractéristiques de la population que vous rencontrez majoritairement ?</p> <p>Avez-vous parfois des problèmes avec certains patients ? Selon l'âge des personnes (personnes âgées, jeunes), selon le sexe, ... Problèmes de dialogue, incompréhensions de votre côté ou du côté du patient</p> <p>Est-ce qu'il vous est déjà arrivé de refuser des patients ? si oui, pourquoi ?</p>	<p>Sécurité sociale, bénéficiaires de la cmu, manque de temps, pas d'intérêt, pas de vraies raisons, etc..</p>

Parcours de soins et collaborations	Vous est-il déjà arrivé de rediriger des patients vers d'autres structures du quartier ou hors quartier? si oui, lesquelles et pour quelles raisons ?	
	Avez-vous déjà collaboré avec des structures sanitaires et sociales du quartier ? (associations, PMI, CMP, etc.) dans quels cas ? Y a-t-il dans le quartier des associations, des personnes qui jouent un rôle particulier dans le recours aux soins ?	
Situations d'urgence	D'après vous, où vont les habitants du quartier en majorité en cas d'urgence ? Est-ce par proximité, par facilité d'accès, pour d'autres raisons ?	

Grille d'entretien à destination de professionnels libéraux

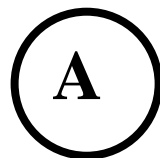
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Perception de l'offre</p>	<p>Depuis combien de temps êtes-vous installé dans le quartier ?</p> <p>Pensez-vous que votre profession soit assez représentée dans le quartier ?</p> <p>D'après vous, est-ce que ce quartier possède une offre de soins appropriée ? Précisez ? Si pas de réponse précise, détailler les offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en terme de médecine générale - médecins spécialistes - dentistes, - associations, travailleurs sociaux, - etc. <p>Avez-vous déjà entendu parler de problèmes d'accès aux structures de soins pour les patients ?</p> <p>Les patients se plaignent-ils du manque de disponibilité des professionnels de santé dans le quartier ?</p>	<p>Repérer le niveau de connaissance du quartier et de sa population</p> <p>Zoom sur la profession</p> <p>Repérer les faiblesses du quartier en offre de soins et appuyer les questions sur ce(s) thème(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - petite enfance, enfance, adolescence, âge adulte, personnes âgées, communautés d'origine immigrée, primo arrivants,...) - quel recours aux soins pour quels problèmes de santé ? (diabète, addiction - substitution, nutrition, suivi de grossesse, santé mentale – les personnes en souffrance psychique consultent rarement en libéral, difficultés de suivre le parcours de santé, ...)
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Le travail du professionnel</p>	<p>Combien de personnes voyez-vous en moyenne par jour ? est-ce que votre activité suit toujours ce rythme ? (moins ou plus de travail à certaines périodes ? Pourquoi ?)</p> <p>A cette période par exemple, combien de temps faut-il en moyenne pour avoir un rendez-vous en consultation dans votre cabinet ?</p>	<p>Repérer les écarts selon les périodes (vacances, rentrée, été, fêtes, etc.) et les jours de la semaine (lundis, mercredis, vendredis, ...)</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">La relation avec le patient</p>	<p>Globalement, quelle relation avez-vous avec vos patients en temps normal ?</p> <p>Avez-vous parfois des problèmes avec certains patients ? Selon l'âge des personnes (personnes âgées, jeunes), selon le sexe, ... Problèmes de dialogue, incompréhensions de votre côté ou du côté du patient</p> <p>Est-ce qu'il vous est déjà arrivé de refuser des patients ? si oui, pourquoi ?</p>	<p>Repérer le premier problème cité, puis relancer sur les autres.</p> <p>Sécurité sociale, bénéficiaires de la cmu, manque de temps, pas d'intérêt, pas de vraies raisons, etc..</p>

Parcours de soins et collaborations	Vous est-il déjà arrivé de rediriger des patients vers des confrères ou d'autres structures ? si oui, lesquelles et pour quelles raisons ?	Ces confrères, structures sont-ils situés dans le quartier ? Si non, sont-ils éloignés ? Où majoritairement ? (quartier, noms si possible pour localisation)
	Avez-vous déjà collaboré avec des structures sanitaires et sociales du quartier ? (associations, PMI, CMP, etc.) dans quels cas ? Y a-t-il dans le quartier des associations, des personnes qui jouent un rôle particulier dans le recours aux soins ?	
Situations d'urgence	D'après vous, où vont les habitants du quartier en majorité en cas d'urgence ? Est-ce par proximité, par facilité d'accès, pour d'autres raisons ?	

Grille d'entretien à destination de travailleurs sociaux

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Perception de l'offre</p>	<p>Depuis combien de temps travaillez-vous dans le quartier ?</p> <p>Pouvez-vous indiquer brièvement quelles sont vos principales activités ?</p> <p>D'après vous, est-ce que ce quartier possède une offre de soins appropriée ? Précisez ?</p> <p>Si pas de réponse précise, détailler les offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en terme de médecine générale - médecins spécialistes - dentistes, - associations, travailleurs sociaux, - etc. <p>Avez-vous déjà entendu parler de problèmes d'accès aux structures de soins pour les patients?</p>	<p>Repérer le niveau de connaissance du quartier et de sa population</p> <p>Zoom sur la profession</p> <p>Repérer les faiblesses du quartier en offre de soins et appuyer les questions sur ce(s) thème(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - petite enfance, enfance, adolescence, âge adulte, personnes âgées, communautés d'origine immigrée, primo arrivants,...) - quel recours aux soins pour quels problèmes de santé ? (diabète, addiction - substitution, nutrition, suivi de grossesse, santé mentale – les personnes en souffrance psychique consultent rarement en libéral, difficultés de suivre le parcours de santé, ...)
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Les habitants du quartier</p>	<p>Quelles sont les caractéristiques de la population vivant ici ?</p> <p>Vous ont-ils parlé de difficultés en matière d'accès aux soins ?</p> <p>Rendez-vous chez les professionnels de santé, distances vers les cabinets, les hôpitaux, etc.</p> <p>Les habitants se plaignent-ils du manque de disponibilité des professionnels de santé dans le quartier ?</p> <p>Y a-t-il des difficultés particulières pour certains ?</p> <p>Age, sexe, langue ?</p>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Parcours de soins et collaborations</p>	<p>Vous est-il déjà arrivé de rediriger des patients vers des structures extérieures au quartier ? si oui, lesquelles et pour quelles raisons ?</p>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Situations d'urgence</p>	<p>D'après vous, où vont les habitants du quartier en majorité en cas d'urgence ? est-ce par proximité, par facilité d'accès, pour d'autres raisons ?</p>	

FICHES SOURCES DE DONNEES



FINESS

Le fichier national des établissements sanitaires et sociaux est un répertoire qui contient des renseignements sur trois types d'établissements publics et privés :

- Les établissements sanitaires : établissements hospitaliers, autres centres de santé, laboratoires et pharmacies
- Les établissements sociaux : personnes âgées, jeunesse handicapée, adultes handicapés, aide sociale à l'enfance, adultes en difficulté sociale
- Les établissements de formation des personnels sanitaires et sociaux.

Un serveur met à disposition une partie des informations gérées dans ce répertoire. Il est disponible à l'adresse suivante : <http://finess.sante.gouv.fr/index.jsp>

Démarche à suivre :

Cliquer sur « Recherche libre »

Sélectionner la région Centre et renseigner le département de votre choix

Renseigner la commune concernée par le quartier

Sous la rubrique « Type d'établissement sanitaire », sélectionner « Hôpitaux et Cliniques »

Dans « Limiter aux établissements », choisir « Tous » pour obtenir à la fois les établissements publics et privés

Valider sur « Chercher »

La liste obtenue des hôpitaux et cliniques peut s'exporter au format CSV compatible avec Excel.

Cliquer « Export format csv » et enregistrer le fichier sur le disque dur.

Ouvrir le fichier et sélectionner les champs suivants :

- Raison sociale (nom)
- Adresse public
- Lieu dit/BP public, le cas échéant
- Code postal public
- Routage public
- Tel public
- Fax public
- GGDE1 (grands groupes de disciplines autorisées)
- Capacité autorisée 1
- GGDE2
- Capacité autorisée 2
- GGDE3
- Capacité autorisée 3
- GGDE4
- Capacité autorisée 4
- Etc...

(Pour plus d'informations sur les informations recueillies dans ce fichier FINESS, se reporter au glossaire : <http://finess.sante.gouv.fr/glossaire.jsp>)

La même démarche sera suivie pour obtenir les maisons de retraite en sélectionnant « Etablissements d'hébergement pour personnes âgées » dans « Type d'établissement **social** » et, le cas échéant, pour les maternités en sélectionnant « Maternités » dans « Type d'établissement **sanitaire** ».

ETABLISSEMENTS DE SANTE DANS LA REGION

Les agglomérations et les villes concernées par un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en priorité 1, 2 ou 3 sont les suivantes : Amboise, Blois, Bourges, Chartres, Châteaudun, Châteauroux, Dreux, Gien, Montargis, Nogent-le-Rotrou, Orléans, Pithiviers, Romorantin-Lanthenay, Tours, Vendôme et Vierzon.

Une des spécificités de la région Centre est qu'elle propose les services de deux **centres hospitaliers de niveau régional** : le centre hospitalier régional d'Orléans et le centre hospitalier universitaire, situé à Tours. A Orléans, l'offre du CHRO est répartie en 3 sites : Orléans-la-Source, Orléans-Madeleine et Saran (qui possède un service de soins de suite et de réadaptation). A Tours, le CHU propose des services dans les 6 grands groupes de discipline (médecine, chirurgie, gynécologie obstétrique, soins de suite et de réadaptation, psychiatrie adultes et psychiatrie infanto-juvenile).

Les **centres hospitaliers** sont au nombre de 16. On les trouve dans toutes les agglomérations et communes concernées par les CUCS, excepté l'agglomération d'Orléans : Amboise, Blois, Bourges, Chartres, Châteaudun, Châteauroux, Dreux, Gien, Montargis, Nogent-le-Rotrou, Pithiviers, Romorantin-Lanthenay, Tours (un service de soins de suite et de réadaptation à Luynes et La Membrolles sur Choisilles), Vendôme et Vierzon. Une capacité autorisée de 6 705 lits est comptabilisée dans ces centres hospitaliers dont 2 854 en médecine, 1 279 en chirurgie, 518 en gynécologie obstétrique, 1 669 en soins de suite et de réadaptation et 618 en psychiatrie pour adultes ou enfants.

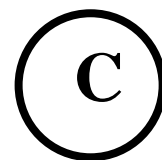
Les **cliniques** sont au nombre de 21. Elles sont présentes dans les agglomérations de Blois, Bourges, Chartres, Châteaudun, Châteauroux, Dreux, Gien, Montargis, Orléans, Tours et Vendôme. Leur capacité autorisée est de 582 lits de médecine, 2 288 lits de chirurgie, 203 lits d'obstétrique et 1 082 lits de soins de suite et de réadaptation.

Les agglomérations de Dreux, Châteauroux, Tours, Orléans et Vendôme proposent 8 **centres de convalescence ou de rééducation fonctionnelle** totalisant 648 lits de soins de suite et de réadaptation. Trois de ces maisons se situent dans l'agglomération orléanaise, deux autres dans l'agglomération tourangelle.

Hôpitaux et cliniques des agglomérations de la région Centre

Départements	Agglomérations	Nombre de sites	Nombre d'entités juridiques (établissements)	Type d'établissement				Nombre d'établissements par statut		Capacité en lits autorisée					
				Centre hospitalier de niveau régional	Centre hospitalier	Clinique	Centre de convalescence ou de rééducation fonctionnelle	Public	Privé ou PSPH	Médecine	Chirurgie	Gynécologie obstétrique	Soins de suite et de réadaptation	Psychiatrie adulte	Psychiatrie infanto juvénile
18	CA Bourges Plus	3	2		1	1		1	1	361	316	82	199		
18	C de Vierzon	1	1		1			1		104	43	16	113		
28	CA Chartres Métropole	5	3		1	2		1	2	367	356	75	55		68
28	CC du Dunois	2	2		1	1		1	1	92	47	15	86		
28	CA du Drouais	4	3		1	1	1	1	2	323	134	56	327	127	42
28	C de Nogent-le-Rotrou	1	1		1			1		65	47		33		
36	CA Castelroussine	3	3		1	1	1	2	1	282	212	53	70		41
37	CA Tours Plus	12	9	1	2	4	2	3	6	906	999	220	583	287	45
37	CC Val d'Amboise	1	1		1			1		83	40	15	60		
41	CA Agglopolys	3	3		1	2		1	2	606	423	102	296		
41	C de Romorantin-Lanthenay	1	1		1			1		155	209	22	62	205	40
41	CC du Pays Vendômois	4	3		1	1	1	1	2	161	503	22	77		
45	C de Gien	2	2		1	1		1	1	185	81	25	80		
45	CA montargoise et rives du Loing	2	2		1	1		1	1	207	155	88	315	90	5
45	CA d'Orléans Val de Loire	13	10	1		6	3	1	9	786	818	170	615		
45	C de Pithiviers	1	1		1			1		45		15	30		

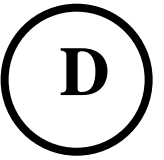
Source : Finess - janvier 2007



CENTRES D'EXAMENS DE SANTE

Cher	Centre d'examens de santé (IRSA) 485 route de Varye 18230 Saint Doulchard Tél. : 02 48 27 28 00 Fax : 02 48 27 28 01
Eure-et-Loir	Centre d'examens de santé (CPAM) 27 rue d'Aquitaine 28110 Lucé Tél. : 02 37 25 62 30
Indre	Centre d'examens de santé (IRSA) 12 rue Albert 1 ^{er} 36000 Châteauroux Tél. : 02 54 08 13 36
Indre-et-Loire	Centre d'examens de santé (IRSA) 45 rue de la Parmentière B.P. 122 37521 La Riche cedex Tél. : 02 47 36 36 36 Fax : 02 54 08 13 37
Loir-et-Cher	Centre d'examens de santé (CPAM) 2 place René Coty 41000 Blois Tél. : 02 54 43 59 81
Loiret	Centre d'examens de santé (CPAM) 24 rue Ladureau 45000 Orléans Tél. : 02 38 79 96 27 Antenne à Montargis 94 rue des Déportés 45200 Montargis Tél. : 02 38 98 87 87

Pour retrouver les coordonnées de ces centres et s'assurer de leur mise à jour, on pourra consulter d'une part les pages blanches pour les CES dépendant des CPAM, d'autre part le site de l'IRSA pour les CES du Cher, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire (<http://www.irsas.asso.fr/lesces.htm>).



CENTRES DE PMI

Pour connaître les coordonnées des centres de PMI dans les différentes agglomérations, contactez le service de votre département :

PMI du Cher	Direction de la prévention et du développement social Parc du Grand Mazières Rue Heurtault de Lamerville BP 612 18016 BOURGES Cedex Tél. : 02 48 55 82 00 Fax : 02 48 55 82 99
PMI d' Eure-et-Loir	Direction de la prévention et de l'action sociale 1 place Châtelet 28026 CHARTRES Cedex Tél. : 02 37 20 10 10 Fax : 02 37 20 10 90
PMI de l'Indre	Direction de la prévention et du développement social 9 rue Albert I ^{er} 36020 CHATEAUROUX Cedex Tél. : 02 54 08 36 36 Fax : 02 54 08 38 98
PMI de l'Indre-et-Loire	Direction départementale de la prévention et de l'action sociale 38 rue Edouard Vaillant BP 4525 37041 TOURS CEDEX 1 Tél. : 02 47 31 45 45 Fax : 02 47 31 45 61
PMI du Loir-et-Cher	Direction de la prévention, de l'action sociale et de la solidarité 2 rue d'Auvergne 41020 BLOIS Cedex Tél. : 02 54 58 41 41 Fax : 02 54 58 42 25
PMI du Loiret	Direction de la solidarité départementale 3 rue Chateaubriand 45064 ORLEANS Cedex 2 Tél. : 02 38 25 46 62 Fax : 02 38 25 46 45

ANNUAIRE SANITAIRE ET SOCIAL

Le site de l'ANNUAIRE SANITAIRE et SOCIAL est une réalisation de l'O.N.P.C. (Office national de publication et de communication - 70, rue Philippe de Girard 75018 PARIS). Il est accessible à l'adresse suivante : <http://www.sanitaire-social.com/index.php>

Sous la rubrique « Espace Professionnels », on aura accès aux coordonnées des services de soins et aide à domicile, des centres locaux d'informations et de coordination gérontologique, des associations de prévention et de protection sanitaire et des centres communaux d'action sociale.


- Les **associations de prévention et de protection sanitaire et les centres médico-psychologiques (CMP)** : sélectionner l'image « Santé » puis « prévention et protection sanitaire » et enfin le département de votre choix. Une liste d'associations s'affiche ainsi que les centres médico-psychologiques, les accueils pour personnes touchées par l'alcoolisme ou la toxicomanie.

Les **services de soins et aide à domicile** : sélectionner l'image « Maintien et aide à domicile » puis le département de votre choix. Une liste de services s'affiche.

- Les **CLIC** (centres locaux d'informations et de coordination) : sélectionner l'image « Personnes âgées » puis « Coordination gérontologique » et enfin le département de votre choix. La liste des CLIC s'affiche.

On peut retrouver également ces informations sur le site : <http://clic-info.personnes-agees.gouv.fr/clic/rep clic/construireRechercher.do>

- Les **CCAS** : sélectionner l'image « Administrations et organismes » puis l'échelon « local » et enfin le département de votre choix. La liste des CCAS s'affiche.

- **L'hébergement social** : sélectionner l'image « Adultes et familles » puis « hébergement social » et enfin le département de votre choix. On peut également trouver des informations sur les site internet de l'UNAFO et de l'AFTAM (cf.  fiche O « Hébergement social »).

FICHER NATIONAL DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Tous les professionnels de santé libéraux sont répertoriés auprès des caisses d'assurance maladie dans le fichier national des professionnels de santé (FNPS).

L'objectif est de recenser tous les professionnels de santé exerçant sur le territoire du quartier et de les identifier avec :

- leur adresse
- leur spécialité
- leur secteur de conventionnement⁴
- leur année de naissance

Toutes ces données sont disponibles pour le grand public excepté l'année de naissance pour laquelle une déclaration à la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés) est nécessaire. Pour simplifier les démarches, le SGAR a établi cette déclaration et la demande des données est centralisée par l'ORS qui en fait la demande auprès de l'URCAM. Pour obtenir les données concernant votre quartier, vous devez donc transmettre à l'ORS **la liste des rues** du quartier étudié. Cette demande doit être faite par écrit (mail, fax ou envoi postal) et adressée à

Observatoire Régional de la Santé

1 rue Porte Madeleine BP 2439

45032 Orléans Cedex 1


Tél. : 02 38 74 48 80

Fax : 02 38 74 48 81



Mail : amelle.feltane@orscentre.org

Copie : nathalie.decourcel@orscentre.org

La liste des professionnels de santé, pharmacies et laboratoires d'analyse vous sera adressée dans un délai de deux semaines environ. On pourra établir une cartographie du quartier pour localiser ces professionnels et avoir une vision de leur répartition spatiale.

Une fois les fichiers obtenus, pour établir un dénombrement, il est possible de regrouper quelques spécialités entre elles comme indiqué dans le tableau des « spécialités à intégrer au diagnostic » sur la  fiche Q (par exemple, les spécialités « gynécologie médicale et gynécologie obstétrique » et « gynécologie médicale » pourront être regroupées sous la spécialité des « gynécologues »).

L'année de naissance des médecins peut permettre d'évaluer le phénomène des départs à la retraite dans ces quartiers.

Afin d'évaluer le côté quantitatif de l'offre de soins, les densités de médecins généralistes et spécialistes (nombre de médecins pour 100 000 habitants) pourront être calculées pour le quartier étudié. Vous trouverez sur la  fiche R ces densités pour chaque ville, agglomération et département de la région Centre et sur la  fiche S les populations au recensement de 1999 pour chacun des quartiers. Une comparaison pourra être ainsi effectuée.

Si une des spécialités n'est pas représentée dans le quartier, l'ORS transmettra également au demandeur les coordonnées des professionnels de cette spécialité localisés dans la commune. On pourra ainsi déterminer celui ou ceux qui sont les plus proches des habitants du quartier.

N.B. On peut retrouver les coordonnées des professionnels de santé sur le site de l'assurance maladie : <http://www.ameli.fr/> → Assurés → Annuaire

⁴ Le médecin conventionné de secteur 1 applique le tarif conventionnel. Un dépassement d'honoraires n'est autorisé qu'en cas d'une demande particulière de la part du patient, comme par exemple une visite en dehors des heures habituelles d'ouverture du cabinet du médecin. Ces dépassements ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie. Le médecin conventionné de secteur 2 pratique des honoraires libres. Il est en effet autorisé à pratiquer des dépassements d'honoraires avec tact et mesure. Le montant du dépassement n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie.



DENOMBREMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX DANS LES AGGLOMERATIONS

Le fichier national des professionnels de santé (FNPS) est géré par les caisses primaires d'assurance maladie. Il prend en compte les professionnels enregistrés auprès des caisses : les remplaçants et les cabinets secondaires sont donc exclus du dénombrement.

Dans les 16 agglomérations ou communes étudiées, 1 189 médecins généralistes sont enregistrés au 2 janvier 2007. Les médecins spécialistes sont au nombre de 1 277. Les spécialités prises en compte dans ce dénombrement sont les suivantes⁵ : cardiologie, dermatologie, radiologie, gynécologie obstétrique, ORL, pédiatrie, pneumologie, rhumatologie, ophtalmologie, psychiatrie, stomatologie, néphrologie, et endocrinologie. D'autres professionnels libéraux ont été dénombrés : les différentes agglomérations totalisent 699 chirurgiens dentistes, 842 masseurs kinésithérapeutes, 60 sages-femmes, 619 infirmiers, 245 pédicures, 249 orthophonistes et 34 orthoptistes.

En outre, 83 laboratoires d'analyses et 435 officines émaillent ces territoires.

Vous trouverez en pages suivantes, un premier tableau des effectifs des professionnels de santé, puis un second tableau indiquant les densités médicales (nombre de médecins pour 100 000 habitants).

⁵ Cf  fiche Q « Spécialités des professions de santé à intégrer au diagnostic »

EFFECTIFS des professionnels de santé libéraux dans les agglomérations de la région Centre

Départements	Agglomérations	Médecins généralistes	Spécialités médicales														Autres professionnels						Laboratoires d'analyses	Pharmacies		
			Cardiologues	Dermatologues	Radiologues	Gynécologues obstétriciens	Gastro entérologues	ORL	Pédiatres	Pneumologues	Rhumatologues	Ophthalmologues	Psychiatres et neurologues	Stomatologues	Néphrologues	Endocrinologues	Total Spécialistes	Chirurgiens dentistes et ODF	Masseurs kinésithérapeutes	Sages femmes	Infirmiers	Pédicures			Orthophonistes	Orthoptistes
18	CA Bourges Plus	103	15	5	17	12	4	9	8	3	5	9	19	3		2	111	65	68	4	51	20	16	1	5	38
18	C de Vierzon	30	2	1	5	3	1	1	1	1	3	2	3	1			24	18	17		23	6	5	1	2	13
28	CA Chartres Métropole	96	14	7	17	18	5	5	4	2	4	11	10	2		3	102	53	58	4	32	23	20	4	8	35
28	CC du Dunois	16	1	1	5	1	2					3	1				14	9	8	2	14	5	6	1	1	7
28	CA du Drouais	43	8	2	5	11	3	4	2	1	1	4	5	1	3		50	23	24	2	20	8	6	1	5	20
28	C de Nogent-le-Rotrou	12	2	1	3	1	1	1			1	2					12	13	8	2	10	5	7		1	6
36	CA Castelroussine	66	5	4	10	9	5	6	4	2	4	7	14	2	3	1	76	38	41	2	61	18	12	1	4	29
37	CA Tours Plus	305	37	34	53	36	14	18	32	6	18	35	75	13	3	7	381	174	245	10	148	58	76	9	20	103
37	CC Val d'Amboise	25	2	3	2	2	1	1	2		1	3	2				19	14	17	1	15	4	7	1	2	8
41	CA Agglopolys	96	11	6	18	10	5	4	4	2	4	12	25	2	4		107	59	63	10	62	18	20	2	7	29
41	C de Romorantin-Lanthenay	21	2	1	2	2	1	1	2		1	2	4	1			19	9	15	3	17	5	4		1	7
41	CC du Pays Vendômois	34	4	3	5	5	2	2	1	1	1	4	3			2	33	16	18	3	16	5	3	1	3	10
45	C de Gien	17	1	1	4	5	3	1		1	1	2	1		1		21	9	12	2	11	3	3	1	1	6
45	CA montargoise et rives du Loing	52	6	3	7	6	4	2	6	2	2	5	1	1	2	1	48	30	34	3	32	7	7	2	2	24

45	CA d'Orléans Val de Loire	262	26	21	33	32	10	12	18	7	9	23	46	6	3	7	253	160	204	11	102	57	57	9	20	95
45	C de Pithiviers	10	1		2	1	1	1				1					7	9	10	1	5	3			1	5

Source : URCAM - Fichier National des Professionnels de Santé – janvier 2007

Ont été comptabilisés les professionnels de santé enregistrés auprès d'une CPAM (les remplaçants ne sont pas inclus). Pour le dénombrement, seul le cabinet principal du professionnel a été retenu.



DENSITES des professionnels de sante liberaux dans les agglomerations de la region Centre (pour 100 000 habitants)

Départements	Agglomération	Médecine Générale	Spécialités médicales													Autres professionnels						Laboratoires d'analyses	Pharmacies			
			Cardiologues	Dermatologues	Radiologues	Gynécologues obstétriciens	Gastro entérologues	ORL	Pédiatres	Pneumologues	Rhumatologues	Ophthalmologues	Psychiatres et neurologues	Stomatologues	Néphrologues	Endocrinologues	Total Spécialistes	Chirurgiens dentistes et ODF	Masseurs kinésithérapeutes	Sages femmes	Infirmiers			Podologues pédicures	Orthophonistes	Orthoptistes
18	CA Bourges Plus	103,0	15,0	5,0	17,0	12,0	4,0	9,0	8,0	3,0	5,0	9,0	19,0	3,0	0,0	2,0	111,0	65,0	68,0	4,0	51,0	20,0	16,0	1,0	5,0	38,0
18	C de Vierzon	100,9	6,7	3,4	16,8	10,1	3,4	3,4	3,4	3,4	10,1	6,7	10,1	3,4	0,0	0,0	80,7	60,6	57,2	0,0	77,4	20,2	16,8	3,4	6,7	43,7
28	CA Chartres Métropole	113,2	16,5	8,3	20,0	21,2	5,9	5,9	4,7	2,4	4,7	13,0	11,8	2,4	0,0	3,5	120,3	62,5	68,4	4,7	37,7	27,1	23,6	4,7	9,4	41,3
28	CC du Dunois	86,9	5,3	5,3	26,3	5,3	10,5	0,0	0,0	0,0	0,0	15,8	5,3	0,0	0,0	0,0	73,6	47,3	42,1	10,5	73,6	26,3	31,5	5,3	5,3	36,8
28	CA du Drouais	79,1	14,7	3,7	9,2	20,2	5,5	7,4	3,7	1,8	1,8	7,4	9,2	1,8	5,5	0,0	92,0	42,3	44,2	3,7	36,8	14,7	11,0	1,8	9,2	36,8
28	C de Nogent-le-Rotrou	104,1	17,3	8,7	26,0	8,7	8,7	8,7	0,0	0,0	8,7	17,3	0,0	0,0	0,0	0,0	104,1	112,7	69,4	17,3	86,7	43,4	60,7	0,0	8,7	52,0
36	CA Castelroussine	89,6	6,8	5,4	13,6	12,2	6,8	8,1	5,4	2,7	5,4	9,5	19,0	2,7	4,1	1,4	103,2	51,6	55,7	2,7	82,8	24,4	16,3	1,4	5,4	39,4
37	CA Tours Plus	118,2	14,3	13,2	20,5	14,0	5,4	7,0	12,4	2,3	7,0	13,6	29,1	5,0	1,2	2,7	147,7	67,4	95,0	3,9	57,4	22,5	29,5	3,5	7,8	39,9
37	CC Val d'Amboise	119,9	9,6	14,4	9,6	9,6	4,8	4,8	9,6	0,0	4,8	14,4	9,6	0,0	0,0	0,0	91,1	67,1	81,5	4,8	71,9	19,2	33,6	4,8	9,6	38,4
41	CA Agglopolys	114,3	13,1	7,1	21,4	11,9	6,0	4,8	4,8	2,4	4,8	14,3	29,8	2,4	4,8	0,0	127,4	70,2	75,0	11,9	73,8	21,4	23,8	2,4	8,3	34,5
41	C de Romorantin-Lanthenay	114,4	10,9	5,4	10,9	10,9	5,4	5,4	10,9	0,0	5,4	10,9	21,8	5,4	0,0	0,0	103,5	49,0	81,7	16,3	92,6	27,2	21,8	0,0	5,4	38,1
41	CC du Pays Vendômois	123,8	14,6	10,9	18,2	18,2	7,3	7,3	3,6	3,6	3,6	14,6	10,9	0,0	0,0	7,3	120,2	58,3	65,6	10,9	58,3	18,2	10,9	3,6	10,9	36,4
45	C de Gien	111,0	6,5	6,5	26,1	32,6	19,6	6,5	0,0	6,5	6,5	13,1	6,5	0,0	6,5	0,0	137,1	58,7	78,3	13,1	71,8	19,6	19,6	6,5	6,5	39,2

45	CA montargoise et rives du Loing	93,6	10,8	5,4	12,6	10,8	7,2	3,6	10,8	3,6	3,6	9,0	1,8	1,8	3,6	1,8	86,4	54,0	61,2	5,4	57,6	12,6	12,6	3,6	3,6	43,2
45	CA d'Orléans Val de Loire	98,3	9,8	7,9	12,4	12,0	3,8	4,5	6,8	2,6	3,4	8,6	17,3	2,3	1,1	2,6	95,0	60,1	76,6	4,1	38,3	21,4	21,4	3,4	7,5	35,7
45	C de Pithiviers	108,3	10,8	0,0	21,7	10,8	10,8	10,8	0,0	0,0	0,0	10,8	0,0	0,0	0,0	0,0	75,8	97,5	108,3	10,8	54,1	32,5	0,0	0,0	10,8	54,1

Source : URCAM - Fichier National des Professionnels de Santé – janvier 2007, Insee RP99



ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DANS LES AGGLOMERATIONS



Les **maisons de retraite** reçoivent des personnes âgées valides ou semi-valides. Certaines sont médicalisées, ce qui permet l'accueil de personnes ayant perdu momentanément ou durablement la capacité d'effectuer seules les actes de la vie quotidienne. 107 maisons de retraite offrant 9 024 places sont réparties dans les agglomérations concernées par un contrat urbain de cohésion sociale.

Les **logements foyers** sont des petits logements autonomes dans lesquels les personnes valides sont accueillies. Ces structures comportent des locaux communs. Cette formule répond aux besoins de ceux qui souhaitent concilier les avantages du logement individuel et la possibilité de services collectifs. 43 logements foyers totalisant 2 552 places sont comptabilisés dans les agglomérations concernées par les CUCS. On les trouve à Blois, Bourges, Chartres, Châteaudun, Châteauroux, Dreux, Nogent-le-Rotrou, Orléans, Montargis, Tours et Vendôme.

Un **établissement d'accueil temporaire pour personnes âgées** se trouve à Bourges et 2 autres dans l'agglomération tourangelle. Ils totalisent 70 lits. Ces unités sont destinées à des personnes âgées ayant besoin momentanément d'être aidées, en raison de l'inconfort de leur habitat, de leur isolement l'hiver, de l'absence de leur famille, de la maladie du conjoint, d'une sortie d'hôpital...

Départements	Agglomérations	Logement Foyer		Maison de retraite		Etablissement d'accueil temporaire pour personnes âgées	
		Nombre d'établissements	Capacité totale	Nombre d'établissements	Capacité totale	Nombre d'établissements	Capacité totale
18	CA Bourges Plus	4	223	6	861	1	18
18	C de Vierzon	0	0	3	307	0	0
28	CA Chartres Métropole	5	201	11	1 018	0	0
28	CA du Drouais	2	150	5	283	0	0
28	C de Nogent-le-Rotrou	1	20	4	268	0	0
28	CC du Dunois	1	63	1	168	0	0
36	CA Castelroussine	3	122	7	555	0	0
37	CA Tours Plus	15	891	25	2 115	2	52
37	CC Val d'Amboise	0	0	4	283	0	0
41	CA Agglopolys	2	161	8	550	0	0
41	CC du Pays Vendômois	1	143	4	405	0	0
41	C de Romorantin-Lanthenay	0	0	3	142	0	0
45	CA d'Orléans Val de Loire	8	506	15	1 081	0	0
45	CA montargoise et rives du Loing	1	72	7	604	0	0
45	C de Pithiviers	0	0	1	118	0	0
45	C de Gien	0	0	3	266	0	0

Source : Finess - janvier 2007

Les coordonnées de ces permanences, si elles ne sont pas connues des services communaux, peuvent être obtenues auprès de chaque conseil général.

Pour le Cher :

Les communes ont toutes ces informations, ils travaillent ensemble régulièrement. Si besoin, demander Mme Gaillard au service action sociale et insertion au 02 48 55 82 00.

Pour l'Eure-et-Loir :

Contactez Mme Prybyski au service d'action sociale au 02 37 20 13 53. Elle transmettra un permanencier pour tout le département.

Pour l'Indre :

Adresser un courrier de demande à la direction de la prévention et du développement social, à l'attention de M. Aubel, responsable du service d'action sociale et de développement local, 9 rue Albert 1^{er} 36020 Châteauroux. Les coordonnées et horaires des circonscriptions d'action sociale et des permanences pourront ainsi être obtenues.

Pour l'Indre-et-Loire :

Contactez le service d'action sociale au 02 47 31 45 88 pour obtenir les coordonnées des unités territoriales. Contactez ensuite l'unité correspondant au quartier pour obtenir la liste des permanences.

Pour le Loir-et-Cher :

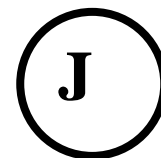
On peut obtenir les coordonnées des 5 UPAS (unités de prévention et d'action sociale) auprès de la direction générale adjointe de l'action sociale au 02 54 58 41 41. On obtiendra ensuite les permanences d'assistance sociale dans les différentes communes auprès de l'UPAS concernant le quartier.

Pour le Loiret :

On trouve les coordonnées des UTS sur le site internet du conseil général à la page :

http://www.loiret.com/cgloiret/staticcontent/cg_solidarite.php#2

Pour obtenir les permanences, contactez l'unité territoriale dont dépend le quartier ou la mission insertion du conseil général au 02 38 25 47 89 (Mme Lucie Lindé)



CHER

Tuberculose :

CLAT : Centre Hospitalier J. Cœur
145 avenue F. Mitterrand 18020 BOURGES CEDEX Tél. : 02.48.48.49.90

Vaccination :

Centre de vaccination : Institut Inter régional pour la Santé
485 route de Varye
18230 SAINT-DOULCHARD Tél. : 02.48.27.28.00 (numéro provisoire)

Infections sexuellement transmissibles :

CIDDIST : Centre Hospitalier J. Cœur
145 avenue F. Mitterrand 18020 BOURGES CEDEX Tél. : 02.48.48.49.40

EURE-ET-LOIR

Tuberculose et vaccination :

Conseil général (Dr J-L Roudière 02 37 23 62 05)

Infections sexuellement transmissibles :

CIDDIST au CH de Chartres (Dr. Lestelle 02 37 30 30 30)
CIDDIST au CH de Dreux (Florence Da Silva 02 37 51 53 23)

INDRE

Tuberculose :

Le centre de lutte anti- tuberculeux est intégré au service de Médecine C (pneumologie) de l'hôpital de Châteauroux (02 54 29 60 03). L'infirmière responsable est Mme OLIVIERA.

Vaccination :

Pour les vaccinations, il y a deux organismes à contacter :
- Centre municipal d'hygiène de la mairie de Châteauroux : 02 54 08 33 00
- IRSA : 02 54 08 13 37

Infections sexuellement transmissibles :

- Association ALIS 36 : 02 54 27 50 20
- Service de Médecine Interne du CH de Châteauroux (Médecine D) : 02 54 29 60 04

INDRE-ET-LOIRE

Tuberculose :

5 rue Jehan Fouquet 37000 Tours (02 47 31 45 53)
Sans rendez-vous pour l'intradermo-réaction

Vaccination :

Services Sociaux du Conseil Général
5 rue Jehan Fouquet 37000 Tours (02 47 66 88 41)
Sans rendez-vous les lundis de 10h à 11h, mardis de 16h30 à 17h30, mercredis de 14h à 16h
et vendredis de 12h30 à 13h30



Infections sexuellement transmissibles :

CIDDIST / CDAG

5 rue Jehan Fouquet 37000 Tours (02 47 66 48 94)

Sur rendez-vous.

LOIR-ET-CHER

Tuberculose : (convention CG)

Service de prévention de la tuberculose et des maladies respiratoires sur le secteur de Blois et le sud du département - 10 rue de la Garenne, 41000 BLOIS

Responsable : Dr BELIN (02.54.78.03.09)

Service de lutte contre la tuberculose de Vendôme au centre hospitalier de Vendôme

Responsable : Dr GUIDT (02.54.23.33.33 demander le secrétariat de pneumologie)

Vaccination :

Centre de vaccination au centre hospitalier de Blois

Responsable : Dr VIDAL : consultations le mardi de 14h à 17h30. Prise de RV du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Tél. :02.54.55.64.95 - E-mail : sec-cmed@ch-blois.fr

Infections sexuellement transmissibles :

CIDDIST Blois : Place Coty, 41000 Blois

Responsable Dr MAZARI

Consultations le mercredi de 15h à 17h sans rendez-vous.

Permanence téléphonique assurée par le secrétariat d'oncologie du lundi au vendredi (02.54.55.64.05)

CIDDIST / CDAG Vendôme au centre hospitalier de Vendôme

Responsable Dr AMIR

Consultations sur rendez-vous le mardi de 12h à 14h et le jeudi de 12h à 17h

Consultations sans rendez-vous le mardi de 14h à 17h.

Tél. : CH Vendôme : 02.54.23.33.33 (demander le secrétariat de médecine).

Boîte vocale CDAG : 02.54.23.36.96 en dehors de la permanence téléphonique du secrétariat.

CIDDIST Romorantin au centre hospitalier de Romorantin

Responsable Dr CALINGHEN

Consultations sur rendez-vous le mardi de 16h à 18h.

Accueil téléphonique et prise de RV au secrétariat des services de médecine 2 et 3 du lundi et vendredi de 8h30 à 16h.

Tél. : 02.54.88.33.00, répondeur en dehors des permanences des secrétariats.

LOIRET

Attention : certains sites ne sont pas encore ouverts. S'en tenir informé.

Tuberculose :

Orléans CHR La Source :

Service de Consultations en Pneumologie, sur rendez-vous.

Consultations : 02 38 74 45 57 (pour prise de rendez-vous, appeler du lundi au vendredi de 9h à 12h)

- Infirmière : 02 38 22 99 78

- Service Social : 02 38 51 44 06



CH Montargis : Rue du Port Saint Roch 1^{er} étage de l'ancienne maternité : 02 38 95 16 05
Le lundi de 14h00 à 17h00

Vaccination :

Orléans CHR La Source : Service de Maladies Infectieuses et Tropicales 1^{er} étage
Le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Renseignements et rendez-vous : 02 38 51 43 61

CH Montargis : rue du Port Saint Roch 1^{er} étage de l'ancienne maternité 02 38 95 16 05
Le mardi de 16h30 à 18h30
Lecture des IDR (pratiquées au dispensaire) le jeudi de 17h à 18h

CH Gien : Au pôle de consultations (standard : 02 38 29 38 29)
Le mercredi de 11h à 12h sans rendez-vous pour adultes
Le vendredi de 9h à 10h sans rendez-vous pour les enfants

CH Pithiviers : au RDC : service de consultations (02 38 32 31 53)
Le vendredi de 13h à 17h30 sans rendez-vous

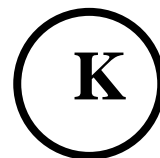
Infections sexuellement transmissibles :

Orléans CHR La Source : Service de Maladies Infectieuses et Tropicales 1^{er} étage
Le jeudi de 9h à 10h sans rendez-vous
Renseignements : 02 38 51 43 61

Orléans CHR Hôpital Porte Madeleine : Antenne DIST dans le Service de Médecine Interne
Le mardi de 11h à 12h30 sans rendez-vous
Renseignements : 02 38 74 44 23

CH Gien : Au pôle de consultations (standard : 02 38 29 38 29)
Le mardi de 9h à 12h

CH Pithiviers : Au centre de planification – centre de dépistage anonyme
1^{er} étage Service Maternité : 02 38 32 31 79
Tous les jours de 9h à 17h et un samedi matin par mois de préférence avec rendez-vous

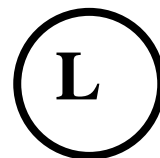


CENTRES DE PLANIFICATION OU D'EDUCATION FAMILIALE

Les centres de planification ou d'éducation familiale assurent des consultations de contraception, des actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse et des entretiens relatifs à la régulation des naissances dans les suites d'une interruption volontaire de grossesse. Ils organisent en outre des séances de préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, et des entretiens de conseil conjugal. Dans ces centres sont délivrés, à titre gratuit, des médicaments ou moyens contraceptifs aux mineurs désirant garder le secret, ainsi qu'aux personnes ne bénéficiant pas de prestations maladie, assurées par un régime légal ou réglementaire.

Les coordonnées des centres de planification sont disponibles sur le site internet du ministère de la santé à l'adresse suivante :

http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/contraception_ivg/departements/carte_coorddep_centre.htm



- Cher** Maison départementale des personnes handicapées
6 route de Guerry 18000 Bourges
Tél. : 02 48 27 31 31
Info handicap : n°vert (gratuit) 0800 2006 18
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h15
- Eure-et-Loir** Maison départementale des personnes handicapées
57 bis rue du Dr Maunoury 28000 Chartres
Tél. : 0 800 828 328 (n° gratuit)
Tél. : 02 37 33 46 46
Ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 16h00
- Indre** Maison départementale des personnes handicapées (adultes)
Cité administrative
Boulevard Georges Sand 36000 Châteauroux
Tél. : 02 54 53 80 40
Ouvert lundi et mardi de 13h30 à 16h30, du mercredi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Maison des personnes handicapées (enfants)
1 rue de Provence 36000 Châteauroux
Tél. : 02 54 07 12 88
Les deux maisons, adultes et enfants, déménageront à une même adresse à partir de septembre 2007
- Indre-et-Loire** Maison départementale des personnes handicapées
19 rue Edouard Vaillant 37042 Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 75 26 66
Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Site : www.mdph37.fr
Mail : info@mdph37.fr
- Loir-et-Cher** Maison départementale des personnes handicapées
34 av. Maunoury 41011 Blois
Tél. : 02 54 58 44 40
Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mail : accueil.mdph@cg41.fr
- Loiret** Maison départementale des personnes handicapées
Cité administrative Coligny
131 Faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex
Tél. : 02 38 25 40 40 (renseignements)
Tél. : 0 800 88 11 20 (numéro vert)
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

On s'assurera de la mise à jour de ces informations sur le site : <http://www.handicap.gouv.fr/>



Dans le domaine de la prévention peuvent être répertoriés également les maisons de quartier, les missions locales, les permanences d'accueil d'information et d'orientation (PAIO), les points information jeunesse (PIJ), centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), les réseaux ville hôpital, ... Les coordonnées de ces différents centres de ressources seront disponibles auprès des comités d'éducation pour la santé.

Cher	CODES 4 cours d'Avaricum 18000 Bourges Tél. : 02 48 24 38 96 Mail : codesducher@wanadoo.fr
Eure-et-Loir	CESEL 34 rue du Dr Maunoury BP 407 28018 Chartres Tél. : 02 37 30 32 66 Mail : cesel@cesel.org
Indre	CODES 73 rue Grande 36000 Châteauroux Tél. : 02 54 60 98 75 Mail : codes.36@wanadoo.fr
Indre-et-Loire	CDES 3 rue du Pont de l'Arche 37550 Saint Avertin Tél. : 02 47 74 44 80 Mail : cdes37@wanadoo.fr
Loir-et-Cher	ADES 2 rue du Limousin 41000 Blois Tél. : 02 54 74 31 53 Mail : ades41@wanadoo.fr
Loiret	CODES 5 rue Jean Huppeau 45000 Orléans Tél. : 02 38 54 50 96 Site : www.codes45.org Mail : info@codes45.org

Tous les centres de soins, les hébergements thérapeutiques, les structures de prévention dans le domaine des addictions sont répertoriés sur le site de la mission interministérielle de la lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Vous pouvez retrouver ces informations à l'adresse suivante : <http://www.drogues.gouv.fr/rubrique83.html>. Cette page propose une recherche par domaine d'activité, par secteur d'activité ou par repérage géographique (région ou département). Les structures dépendantes de l'ANPAA, de l'ANIT ou autres associations figurent sur ce site.

On peut retrouver ces informations et vérifier les mises à jours éventuelles sur le site de l'ANIT : <http://www.anit.asso.fr> et celui de l'ANPAA : <http://internet.anpaa.asso.fr/> ou encore en téléphonant dans chaque structure.

Cher

Centre d'Accueil et d'Ecoute pour Toxicomanes

- CAET

46, rue Théophile Lamy

18000 Bourges

Téléphone : 02 48 70 60 33

caet18@wanadoo.fr<http://>

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -

CCAA

16, boulevard Juranville

18000 Bourges

Téléphone : 02 48 70 79 79

cabourges@anpa.asso.fr<http://>

Unité de Consultation et de Liaison en

Addictologie - UCLA

Centre Hospitalier Beauregard

77, rue Louis Mallet

18000 Bourges

Téléphone : 02 48 67 21 63

Unité de soins et d'accompagnement des

pathologies alcooliques et addictives

Centre hospitalier spécialisé Georges Sand

4, rue de l'Eglise

18160 Chezal-Benoît

Téléphone : 02 48 63 80 95

Unité de Consultation et de Liaison en

Addictologie - UCLA

12, route de Culan

18200 Orval

Téléphone : 02 48 96 20 28

Antenne de Toxicomanie

1, rue Claude-Chevalier

18100 Vierzon

Téléphone : 02 48 75 08 62

Centre de consultation en tabacologie

13-15, rue Pierre Debournou

18100 Vierzon

Téléphone : 02 48 71 82 18

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie - CCAA

13-15, rue Pierre Debournou

2ème étage

18100 Vierzon

Téléphone : 02 48 71 08 08

cavierzon@anpa.asso.fr

Consultation Jeunes Consommateurs

Maison de la justice et du droit

4, rue Anne Franck

18100 Vierzon

Téléphone : 02 48 70 60 33

caet18@aol.com

Unité de Consultation et d'Addictologie - UCLA

Centre Hospitalier Spécialisé

1, rue Claude Chevalier

18100 Vierzon

Téléphone : 02 48 75 08 62



Eure-et-Loir

Clinique du Val de Loir
Centre hospitalier spécialisé Henry Ey
32, rue de la grève
28800 Bonneval
Téléphone : 02 37 44 76 00

Casa 28 - Hôpital de jour en alcoologie et Centre
Médico-Psychologique - Casa 28
23, rue de Reverdy
28000 Chartres
Téléphone : 02 37 34 38 84

Centre Alkinoos - Alkinoos
53, rue du Bourgneuf
28000 Chartres
Téléphone : 02 37 28 19 22
chartres.cicat@wanadoo.fr<http://>

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
53, rue du Bourgneuf
28000 Chartres
Téléphone : 02 37 28 19 22

Permanence d'accueil - Alkinoos
Centre Hospitalier de Châteaudun
Route jallans
28200 Châteaudun
Téléphone : 02 37 28 19 22

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
5, rue Mérigot
28100 Dreux
Téléphone : 02 37 46 47 94
cicatchartres@wanadoo.fr
www.cicat.dreux@wanadoo.fr

Indre

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
Centre Médico-Social
Place du Champ de Foire
36140 Aigurande
Téléphone : 02 54 22 37 79

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
Hôtel de Scevole
36200 Argenton-sur-Creuse
Téléphone : 02 54 22 37 79

Point écoute parental
5, rue Mérigot
28100 Dreux
Téléphone : 02 37 46 47 94
cicat.dreux@wanadoo.fr

Unité d'alcoologie
Centre hospitalier Victor Jouselin
44, avenue du Président-Kennedy
28100 Dreux
Téléphone : 02 37 51 77 04

Consultation toxicomanie - CSST
Centre Hospitalier Victor Jouselin
44, avenue du Président John Kennedy
28107 Dreux Cedex
Téléphone : 02 37 51 52 37

Service de Pneumologie
Hôpital Victor Jouselin
44, avenue du Président Kennedy, BP 144
28107 Dreux cedex
Téléphone : 02 37 51 53 10

Centre de cure Calme - CALME
Moulin de Montjouvin
BP 40036
28120 Illiers-Combray
Téléphone : 02 37 91 63 33
<mailto:www.calme.fr>

Consultation de sevrage tabagique
Hôpital Fontenoy - 4, rue Claude Besnard
28630 Le Coudray
Téléphone : 02 37 30 30 71

Permanence d'accueil
Centre hospitalier - avenue de l'Europe
28400 Nogent-le-Rotrou
Téléphone : 02 37 28 19 22

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
Centre de Travail Social
Rue Paul de Beauvilliers
36500 Buzançais
Téléphone : 02 54 22 37 79

Centre d'Accueil et d'Ecoute des Toxicomanes
Et Familles - CAETEF
26, rue du Palais de Justice
36000 Châteauroux
Téléphone : 02 54 07 32 71

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
5, rue des Arts
36000 Châteauroux
Téléphone : 02 54 22 37 79

Centre de Thérapie en Alcoologie - CTA
36, avenue d'Argenton
36000 Châteauroux
Téléphone : 02 54 08 67 15

Point Accueil Jeunes - PAJ
28, rue du Palais de Justice
36000 Châteauroux
Téléphone : 02 54 22 56 64
pointaccueiljeunes@wanadoo.fr

Equipe d'alcoologie de liaison
Centre hospitalier de Châteauroux
216, avenue de Verdun - BP 585
36019 Châteauroux cedex
Téléphone : 02 54 29 60 00

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
22, Route de Mézières
36700 Chatillon-Sur-Indre
Téléphone : 02 54 22 37 79

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
Mairie d'Eguzon
36270 Eguzon
Téléphone : 02 54 22 37 79

Indre-et-Loire

Consultation d'alcoologie
Centre Hospitalier de Loches
1, rue du docteur Paul Martinais
37600 Loches
Téléphone : 02 47 91 33 85 mailto:http:///

Consultation de tabacologie
Centre Hospitalier - 1, rue du docteur Paul
Martinais
37600 Loches
Téléphone : 02 47 91 33 85
mailto:http:///

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
4, rue Jules Mourgault
37000 Tours
Téléphone : 02 47 70 07 15

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
Centre de Travail Social
Avenue des Bernardines
36100 Issoudun
Téléphone : 02 54 22 37 79

Consultation de tabacologie
Hôpital de la Tour Blanche - avenue Jean
Bonfont
BP 190
36105 Issoudun
Téléphone : 02 54 03 54 06

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
Centre de Travail Social
Place des Carmes
36400 La Châtre
Téléphone : 02 54 22 37 79

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
Centre de Travail Social
1, rue Jean Giraudoux
36300 Le Blanc
Téléphone : 02 54 22 37 79

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
Centre de Travail Social
10, rue de Talleyrand
36600 Valençay
Téléphone : 02 54 22 37 79

Centre Port Bretagne - Port Bretagne
26, rue de Richelieu
37000 Tours
Téléphone : 02 47 47 91 91
j.bachelier@ch-tours.fr

Centre Hospitalier Louis Sevestre
La Futaie
37390 La Membrolle-sur-Choisille
Téléphone : 02 47 42 46 46

Consultation de tabacologie
Hôpital Trouseau - Service de cardiologie
Avenue de la République
37170 Chambray-les-Tours
Téléphone : 02 47 47 84 16

Consultation de tabacologie - IRSA
45, rue de la Parmentrèse
37521 La-Riche
Téléphone : 02 47 36 36 36





Loir-et-Cher

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
2, rue Sainte-Anne
41000 Blois
Téléphone : 02 54 56 15 16

Centre Vers un Réseau de Soins - VRS
2, rue Sainte-Anne
41000 Blois
Téléphone : 02 54 56 15 16
ccst.vers@laposte.net<http://>

Consultation de tabacologie
Centre Hospitalier Général de Blois - Service
de pneumologie
Mail Pierre Charlot
41000 Blois
Téléphone : 02 54 55 63 16

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
10, mail de l'Hôtel Dieu
41200 Romorantin-Lanthenay
Téléphone : 02.54.56.15.16

Service d'alcoologie
95, rue des Capucins
Pavillon Chercherelle
41200 Romorantin-Lanthenay
Téléphone : 02 54 88 33 00

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
7, rue Edouard Branly
Appartement n°13, 1er étage.
41100 Vendôme
Téléphone : 02 54 80 05 25

Permanence d'accueil - VRS
7, rue Edouard Branly
Appartement n°13, 1er étage.
41100 Vendôme
Téléphone : 02 54 80 05 25

Loiret

Equipe de Coordination Hospitalière et
d'Orientation des Toxicomanes - ECHOT
adresse non communicable
45200 Amilly
Téléphone : 02 38 95 98 53

Consultation Jeunes Consommateurs
Espace santé jeune
2, place Guerry
41000 Blois
Téléphone : 06 81 10 61 55
ambrieude@ch-blois.rss.fr

Réseau ville-hôpital addictions 41
7 place Coty
41000 Blois
Téléphone : 02 54 45 11 28
mgaddoc@wanadoo.fr
www.rezoaddictions41.fr

Unité de soin en addictologie
Centre hospitalier de Blois
Mail Pierre Charlot
41000 Blois
Téléphone : 02 54 55 67 40
ambrieude@ch-blois.rss.fr

Permanence d'Accueil - VRS
10, mail de l'Hôtel Dieu
41200 Romorantin-Lanthenay
Téléphone : 02 54 76 34 10

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
Pavillon Mansart
rue Maurice Berteaux
41110 Saint-Aignan
Téléphone : 02 54 75 24 25

Consultation de tabacologie
Centre Hospitalier Général - Service de
pneumologie
98, rue Poterie
41100 Vendôme
Téléphone : 02 54 23 33 53

Equipe d'alcoologie de liaison
Centre hospitalier de Vendôme
149 boulevard du Président Roosevelt
41106 Vendôme cedex
Téléphone : 02 54 23 33 33

Association ELSA - ELSA
181, route d'Orléans 45500 Gien
Téléphone : 02 38 67 79 80



Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie -
CCAA
4, rue de Crowborough
45200 Montargis
Téléphone : 02 38 85 33 04

Consultation de tabacologie
Centre Hospitalier de l'Agglomération
Montargoise
658, rue des Bourgoins - BP 725 Amilly
45207 Montargis Cedex
Téléphone : 02 38 95 98 68

Centre APLEAT - rue Saint-Anne
1, rue Saint Anne 45000 Orléans
Téléphone : 02 38 62 64 62
info@apleat.com
www.apleat.com

Centre de cure Paul Cezanne
69, rue Neuve 45400 Chanteau
Téléphone : 02 38 75 16 36

Service de soins, de suites et réadaptation
Centre hospitalier de Gien
2, avenue Jean Villejean - BP 89
45503 Gien cedex
Téléphone : 02 38 29 38 29

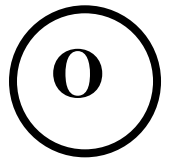
Consultation d'alcoologie
CH de l'agglomération montargoise
658, rue des Bourgoins - BP725 Amilly
45207 Montargis Cedex
Téléphone : 02 38 95 93 91

AIDES Orléans - Région Centre - Aides
19, rue du Faubourg Saint-Jean
45000 Orléans
Téléphone : 02 38 53 30 31
aidesorleans@wanadoo.fr

Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie –
CCAA, Consultation de tabacologie
7 place Jean Monnet
45000 Orléans
Téléphone : 02 38 53 52 03
caorleans@anpa.asso.fr

Ecole des Parents et des Educateurs - EPE
17, rue de la Bretonnerie
45000 Orléans
Téléphone : 02 38 53 95 30

Unité d'Addictologie Hospitalière de Liaison -
Paul Cezanne
66, rue Saint-Marc
45000 Orléans
Téléphone : 02 38 24 55 20 mailto:http:///



HEBERGEMENT SOCIAL

Les coordonnées des structures d'hébergement social des différents organismes sont disponibles sur le site de l'union des professionnels de l'hébergement social (UNAFO).

L'adresse à consulter est la suivante : <http://www.unafo.org>. Dans le bandeau de gauche, cliquer sur la carte pour connaître les lieux d'hébergement du département de votre choix.

Un autre site peut être consulté : celui de l'AFTAM (hébergement des travailleurs migrants) : <http://www.aftam.fr>. Dans le bandeau de gauche, choisir les rubriques « Nos activités », « Nos sites », « Nos établissements d'hébergement ».

On peut également retrouver ces centres dans l'annuaire sanitaire et social (<http://www.sanitaire-social.com/index.php>) rubrique « espace professionnels ». Sélectionner l'image « Adultes et familles » puis « hébergement social » et enfin le département de votre choix.

ASSOCIATIONS DE QUARTIERS

Les associations de quartiers ou associations à caractère social ou humanitaire sont répertoriées dans les services municipaux.

Certaines villes mettent à la disposition du public les annuaires de ces associations sur leur site internet. En voici les adresses :

Villes	Adresse internet	Chemin d'accès, remarques
Amboise	http://www.ville-amboise.fr	Espace citoyens
Bourges	http://www.ville-bourges.fr	Dans « rechercher », taper « association » : on obtient deux adresses : http://www.bourges.info/berruyers/guide/assoc.htm et http://www.bourges.info/berruyers/guide/quartiers.htm
Chartres	http://www.ville-chartres.fr/site/upload_doc/vv52p10.pdf Site de la ville : http://www.ville-chartres.fr/site/site.php	Ce document récapitule toutes les coordonnées des associations présentes dans les maisons de quartiers de Chartres
Châteaudun	http://www.ville-chateaudun.com/	Les associations → rubrique « vie de quartier » et « social ou citoyenneté »
Châteauroux	http://www.ville-chateauroux.fr	→ portail des associations
Dreux	http://www.drouais.com	Recherche → associations
Gien	http://www.gien.fr/association.html	
Montargis	http://asso.montargis/spip.php?page=plan	
Orléans	http://www.ville-orleans.fr/Association/AnnuaireAsso_bl.cfm	
Pithiviers	http://www.ville-pithiviers.fr	Vie pratique → annuaire des associations Ou http://www.ville-pithiviers.fr/annu_association.php
Tours	http://www.tours.fr/M3_asso/index.php4	
Romorantin	http://www.romorantin.fr	→ « associations »
Vendôme	http://www.vendome.eu/vendome/assos.php et http://www.vendome.eu/vendome/1p1e-751-les-associations-quartiers.html	
Vierzon	http://www.ville-vierzon.fr/	Dans bandeau de gauche : « les associations » → « associations vierzonnaises »

Pour compléter éventuellement cette liste, le site internet « **Place Publique** » peut être consulté. Il recense les mouvements associatifs et les initiatives citoyennes en France et les classe par région et type d'activité. Pour établir cette liste, sans cesse enrichie, « Place publique » fait appel aux centres sociaux, fondations d'entreprises, collectivités locales, médias, etc. qui font part d'initiatives dans les quartiers. Ces initiatives peuvent émaner d'associations, mais aussi d'entreprises d'insertion, de coopératives, de groupements d'employeurs, ...

Méthode : Accéder au site « Place publique » à l'adresse suivante : <http://www.place-publique.fr/>

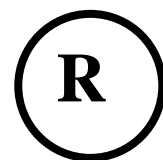
→ Accéder au site directement → Dans le bandeau de gauche : « base de données des initiatives citoyennes » → Effectuer une recherche par région. La base des initiatives citoyennes n'est cependant pas exhaustive.



**SPECIALITES DES PROFESSIONS DE SANTE
A INTEGRER AU DIAGNOSTIC**

Professionnels de santé	Libellé spécialité	N° spéc.
Médecine générale		
Généralistes	MEDECINE GENERALE	01
Groupes de spécialités		
Cardiologues	PATHOLOGIE CARDIO-VASCULAIRE	03
Dermatologues	DERMATOLOGIE ET VENEROLOGIE	05
Radiologues	RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE	06
Gynécologues	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	07
	GYNECOLOGIE MEDICALE	70
Gastro-entérologues	GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE	08
ORL	OTO RHINO LARYNGOLOGISTE	11
Pédiatres	PEDIATRE	12
Pneumologues	PNEUMOLOGIE	13
Rhumatologues	RHUMATOLOGIE	14
Ophthalmologues	OPHTALMOLOGIE	15
Psychiatres	NEURO PSYCHIATRIE	17
	NEUROLOGIE	32
	PSYCHIATRIE GENERALE	33
	PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT	75
	Stomatologues	STOMATOLOGIE
Néphrologues	NEPHROLOGIE	35
Endocrinologues	ENDOCRINOLOGIE et METABOLISMES	42
Autres professionnels		
Chirurgiens dentistes	CHIRURGIE DENTAIRE	19
	CHIRURGIE DENTAIRE (Spécialité Orthopédie Dento - Faciale)	36
Masseurs kinésithérapeutes	MASSEUR KINESITHERAPEUTE	26
Sages-femmes	SAGE FEMME	21
Infirmiers	INFIRMIER	24
Pédicures	PEDICURE	27
Orthophonistes	ORTHOPHONISTE	28
Orthoptistes	ORTHOPTISTE	29
Laboratoires		
	LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES	30
	LABORATOIRE POLYVALENT	39
Pharmacies		
	PHARMACIEN	50
	PHARMACIE MUTUALISTE	51

Source : URCAM, janvier 2007



EFFECTIFS ET DENSITES EN MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES LIBERAUX

A l'échelle des grandes communes de la région

Commune	Code Insee de la commune	Population en 1999 (RGP99)	Nombre de généralistes (URCAM)	Nombre de généralistes pour 100 000 habitants	Nombre de spécialistes (URCAM)	Nombre de spécialistes pour 100 000 habitants
Bourges	18033	72 434	83	115	88	121
Vierzon	18279	29 723	30	101	24	81
Chartres	28085	40 402	61	151	89	220
Châteaudun	28088	14 556	15	103	14	96
Dreux	28134	31 822	31	97	43	135
Nogent-le-Rotrou	28280	11 531	12	104	12	104
Châteauroux	36044	49 598	51	103	76	153
Amboise	37003	11 461	17	148	18	157
Tours	37261	132 677	172	130	302	228
Blois	41018	49 062	60	122	60	122
Romorantin-Lanthenay	41194	18 353	21	114	19	104
Vendôme	41269	17 709	26	147	32	181
Gien	45155	15 321	17	111	21	137
Montargis	45208	15 025	31	206	38	253
Orléans	45234	113 089	138	122	196	173
Pithiviers	45252	9 235	10	108	7	76

Source : Insee RP99, URCAM janvier 2007

A l'échelle des départements de la région

	Population en 1999 (RGP99)	Nombre de généralistes (URCAM)	Nombre de généralistes pour 100 000 habitants	Nombre de spécialistes (URCAM)	Nombre de spécialistes pour 100 000 habitants
Cher	314 428	251	80	153	49
Eure-et-Loir	407 665	332	81	196	48
Indre	231 139	196	85	111	48
Indre-et-Loire	554 003	582	105	723	131
Loir-et-Cher	314 968	297	94	241	77
Loiret	618 126	535	87	367	59
CENTRE	2 440 329	2 193	90	1 791	73

Source : Insee RP99, URCAM janvier 2007



A l'échelle des agglomérations de la région

Agglomérations	Nombre de communes	Population en 1999 (RG99)	Nombre de généralistes (URCAM)	Nombre de généralistes pour 100 000 habitants	Nombre de spécialistes (URCAM)	Nombre de spécialistes pour 100 000 habitants
CC Val d'Amboise	9	20 849	25	120	19	91
CA Agglopolys	23	84 018	96	114	107	127
CA Bourges Plus	14	99 971	103	103	111	111
CA de Chartres Métropole	7	84 816	96	113	102	120
CC du Dunois	5	18 405	16	87	14	74
CA Castelroussine	10	73 666	66	90	76	103
CA du Drouais	19	54 359	43	79	50	92
Commune de Gien	1	15 321	17	111	21	137
CA montargoise et des Rives du Loing	10	55 559	52	94	48	86
Commune de Nogent-le-Rotrou	1	11 531	12	104	12	104
CA d'Orléans - Val de Loire	22	266 404	262	98	253	95
Commune de Pithiviers	1	9 235	10	108	7	76
Commune de Romorantin-Lanthenay	1	18 353	21	114	19	104
CA Tours plus	14	257 969	305	118	381	148
CC du Pays Vendômois	11	27 459	30	109	38	138
Commune de Vierzon	1	29 723	30	101	24	81

Source : Insee RP99, URCAM janvier 2007

POPULATION DES QUARTIERS AU RECENSEMENT DE 1999

Département	COMMUNE	ZUS / AGREGATS / IRIS ISOLEE	NOM ZUS / NOM QUARTIER	N° ZUS / N° QUARTIER	POPULATION ZUS / POPULATION QUARTIER
18	Bourges	ZUS	Bourges Nord : Chancellerie, Gibjoncs, Turly, Barbottes	2401040	14 726
18	Bourges	ZUS	Aéroport	2401020	923
18	Bourges		Val d'Auron	180331302	6 248
18	Bourges		Prado	180330203	428
18	Bourges		Bigarelle	180330601	142
18	Vierzon	ZUS-ZRU	Clos du Roy	2402030	2 190
18	Vierzon	ZUS	Henri Sellier	2402050	1 065
18	Vierzon		Colombier	182790801	1 138
18	Vierzon		Centre ville	182790101	2 602
28	Chartres	ZUS	Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron	2403010	7 353
28	Châteaudun	ZUS	Beauvoir	2400010	5 325
28	Dreux	ZUS	Les Bâtes	2404040	2 981
28	Dreux	ZUS	Bergeronnettes, Prod'homme, Aubépines	2404010	1 428
28	Dreux		Les Rochelles	281340402	1 500
28	Dreux/Sainte-Gemme- Moronval	ZUS	Plateau Est*: Chamards, Croix Tiénac, Lièvre d'Or, Le Moulec, Haricot, Feilleuses	2404020	11 042
28	Lucé	ZUS	Bruxelles	2403080	1 246
28	Lucé	ZUS	Paradis, Vieux Puits, Maunoury	2403120	3 099
28	Mainvilliers	ZUS	Tallemont	2403150	2 776
28	Mainvilliers		Mandela	282290000	482
28	Nogent le Rotrou		Gauchetières	282800104 282800105	2 363
28	Vernouillet	ZUS	Cité de Tabelionne	2404060	1 884
28	Vernouillet	ZUS	Vauvettes	2404090	1 102
28	Vernouillet		Salvador Allende	284040102	748
28	Vernouillet		Murger Froidi	281340203	1 494
36	Châteauroux	ZUS	Saint Jean	2405060	5 253
36	Châteauroux	ZUS	Beaulieu	2405010	2 527
36	Châteauroux	ZUS	Vaugirard	2405070	858
36	Châteauroux		St-Jacques	360440503 360441000	3 646
36	Châteauroux		Les Nations	360440602	368
36	Châteauroux		Saint-Denis		611
36	Châteauroux		Le Fonchoir		656
36	Déols		Le Clou	360630104	700
37	Amboise	ZUS	La Verrerie	2 400 070	1 784
37	Amboise		Malétrenne Plaisance	370040104	2 217
37	Joué-lès-Tours	ZUS	La Rabière	2406010	7 752
Département	COMMUNE	ZUS / AGREGATS /	NOM ZUS / NOM QUARTIER	N° ZUS / N° QUARTIER	POPULATION ZUS / POPULATION

		IRIS ISOLEE			QUARTIER
37	Joué-lès-Tours		Le Morier	371220201	1 377
37	Joué-lès-Tours		Vallée Violette	371220701 371220702	1 319
37	La Riche	ZUS	Niqueux Bruère	2 406 040	903
37	La Riche		Le Petit Plessis		
37	Saint-Pierre-des-Corps	ZUS	La Rabâtière	2406050	3 805
37	Saint-Pierre-des-Corps		La Galboisière	372330107	594
37	Tours	ZUS	Le sanitas	2406080	8 775
37	Tours	IRIS Isolée	Europe	372611704	2 974
37	Tours	IRIS Isolée	Les Fontaines	372612103	3 163
37	Tours	IRIS Isolée	Rives du Cher	372610902	2 572
37	Tours		Maryse Bastié	372610601	2 494
37	Tours		Bergeonnerie	372612001 372611301	1 908
41	Blois	ZUS	Bégon, Croix Chevalier	2400030	14 378
41	Blois		Cornillettes	410180602	880
41	Blois		Quinière	410180401 410180402	5 206
41	Blois		Vienne	410181201	2 236
41	Romorantin	ZUS	St-Marc	2400050	1 026
41	Romorantin-Lanthenay	IRIS Isolée	Les Favignolles	411940108	2 162
41	Romorantin-Lanthenay		Bourgeau	411940106	4 535
41	Vendôme	ZUS	Les Rottes	2400060	3 134
45	Chalette-sur-Loing	Agrégats	Kennedy/Château Blanc - Les Cités (Montargis)	450680105	4 676
45	Chalette-sur-Loing		Vésines	450680103	1 708
45	Chalette-sur-Loing		Le Lancy		741
45	Fleury les Aubrais		Clos de la Grande Salle	451470402	2 379
45	Fleury-les Aubrais		Les Ormes du Mail/Andrillons	451470201	2 356
45	Gien		Montoires/Montfort	451550202	2 038
45	Montargis		Closiers/Chaussée	452080104 452080105	4 147
45	Montargis		Chautemps	452080107	415
45	Orléans	ZUS	Argonne	2407020	8 629
45	Orléans	ZUS	La Source	2407040	6 577
45	Orléans		Les Blossières	452340901 452341001	3 324
45	Pithiviers	ZUS	Saint Aignan	2408030	1 670
45	Pithiviers	ZUS	Quartier Nord	2408020	2 174
45	Saint-Jean le Blanc		La Rosette		406
45	St-Jean de Braye		Pont Bordeaux/Beauvois		2 516
45	St-Jean de la Ruelle	ZUS	Salmonerie, Prairie, Pincevent	2407090	2 945
45	St-Jean de la Ruelle		Les Chaises	452850108	1 244

Chiffres en italique : population estimée

Source : SGAR, janvier 2007